

CHAUDRONNIER(E) SOUDEUR(SE)

La Coopérative agricole Ile de France Sud assure régionalement les métiers de la collecte des céréales, ainsi que l'approvisionnement d'agrofournitures auprès de ses adhérents. Elle exploite 18 sites sur le sud de l'Ile de France.

Missions

Rattaché(e) hiérarchiquement au Responsable de la maintenance, vous réalisez les révisions et les dépannages de métallerie, ainsi que de mécanique courante, dans les silos et/ou à l'atelier.

- 1) Installations et mise en route de matériels (neuf ou occasion) de façon autonome :
 - vous conduisez l'ensemble des opérations de transformation des métaux : vous tracez, découpez, mettez en forme les éléments par soudage ;
 - vous effectuez l'assemblage des produits chaudronnés ;
 - vous installez et contrôlez vos fabrications dans nos silos.
- 2) Maintenance et dépannages sur des ensembles mécanisés

Profil

De formation chaudronnerie / métallerie, vous avez une première expérience professionnelle réussie. Les compétences métier attendues sont la chaudronnerie, métallerie, serrurerie et soudure mag/post arc.

Doté(e) d'un excellent relationnel, votre rigueur et votre professionnalisme seront garants de votre réussite dans notre coopérative. Professionnel(le) impliqué(e), vous avez une bonne capacité à travailler en équipe et en transverse avec les différents services de la coopérative.

Des notions de base en pneumatique/électricité seraient appréciées.

Rémunération et avantages sociaux

Le contrat proposé est un contrat à durée indéterminée avec une prise de poste souhaitée dès que possible.

La rémunération est fixée au regard de la Convention des V Branches, pour un 37 heures/semaine et sur une année comprenant un 13^{ème} mois supplémentaire. A cela vient s'ajouter la prime moisson versée sur le mois d'août selon les barèmes en vigueur.

La coopérative est composée de plus de 60 collaborateurs et dispose à ce titre d'un Comité Social et Economique (CSE) qui participe à la prise en charge de la mutuelle obligatoire. La coopérative a mis en place un accord de participation et d'intéressement.